

Département de la MARNE

5A1

Commune de LACHY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2020/18
du 29 Septembre 2020

soumettant à enquête publique

le projet du
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Elaboration du PLU prescrite le 06 Novembre 2018

Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
2, rue de la Gare
10 150 CHARMONT s/B.
Tél : 03.25.40.05.90.
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



préfecture de la Marne



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires de la Marne

Service Urbanisme
Cellule Planification et Légimité
40 Bd Anatole France
51 000 Châlons-en-Champagne

Date: Juin 2019

Plan Local d'Urbanisme

Commune de

LACHY

PORTER A CONNAISSANCE

Plan des servitudes

échelle: 1:10 000

SERVITUDES_PAC_LACHY.QGS







AVERTISSEMENT

Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s). La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE

Source: ©IGN-SCAN25®

LEGENDE

-  AS1 Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux
-  I1bis Hydrocarbures liquides - Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la Société Française DONGES-METZ (SFDM)
-  I4 ERDF - Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - lignes aériennes - lignes souterraines
-  PT2 Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état
-  PT3 Télécommunications - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications
-  T7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques "Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières" (arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national)

